



Vélo loisir & utilitaire

Service Activités de Pleine Nature

Positionnement du Service Activités de pleine Nature au sein de la C.A.R.A et ses transversalités

Positionné au sein du Pôle Prospective et Stratégie Territoriale, le service est rattaché à la Direction de l'Animation Territoriale et assure 3 NIVEAUX D'ACTION :

- **L'aménagement et la gestion des équipements et infrastructures dédiés à une offre de pratiques terrestres**
- **Le développement maîtrisé des actions**
- **L'animation de ces filières**

Transversales par nature, ces activités sont complétées par des coopérations fortes avec d'autres services de la C.A.R.A, principalement :

- **Le service Système d'information Géographique (S.I.G)**
- **Le service Transport et Mobilité – Le bureau d'étude travaux**
- **La Direction de la Communication**

LE RESEAU EXISTANT : Le vélo loisir

Phase : 1 – Le touristique

Depuis une dizaine d'année, le travail a beaucoup porté sur le développement des itinéraires de loisir, avec pour objectif de relier l'ensembles des circuits entre eux afin d'organiser la circulation dans l'ensemble du territoire,

A partir d'une « armature » de 275 km d'itinéraires (site propre et voies partagées) **26 propositions de balades** (incluant aussi la rive droite de l'estuaire de la Seudre) cumulant plus de **2000 km** ont été créées afin de s'adapter à divers formats : les circuits proposés varient de 2h de balade en famille à des courts séjours.

Trois itinéraires dont 1 européen avec la Vélodyssée, 1 national avec le Canal des 2 Mers et 1 départemental avec Les Chemins de la Seudre,

Un circuit emblématique propose en **3 jours et 2 nuits un voyage de 150 km** découvrant la quasi totalité des plus beaux points de vues répertoriés dans le territoire : **le Tour Royan Atlantique.**

Cette proposition à fait l'objet d'une édition style « Carnet de voyage »



275 km d'axes pour 2 000 km de balades

Le jalonnement : Le SIG au centre du travail



L'effort premier a été l'implantation du balisage directionnel et d'identification des boucles.

Au centre du dispositif, le Système d'information géographique, qui permet un suivi permanent du dispositif.



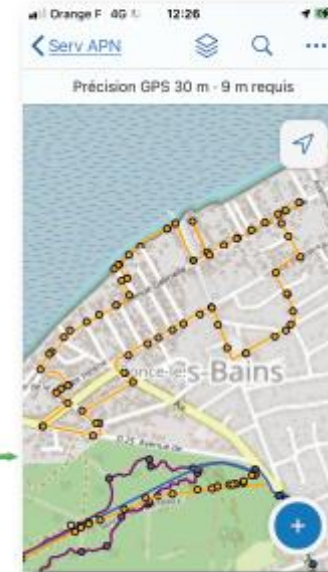
Opérations de vérification sur le terrain : Tablette équipée de ArcGIS Collector et couches chargées



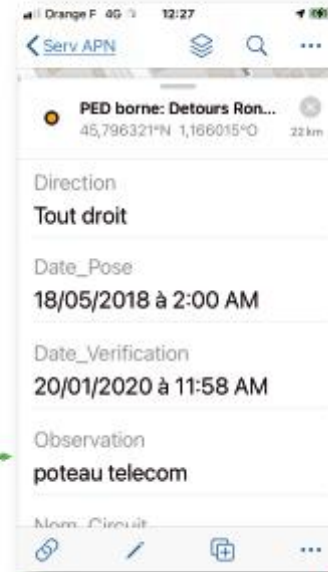
Connexion hors ligne à l'ensemble des couches graphiques (points et lignes) et à la base de données : saisies et modifications de données possibles.



1 Accès à l'ensemble du réseau

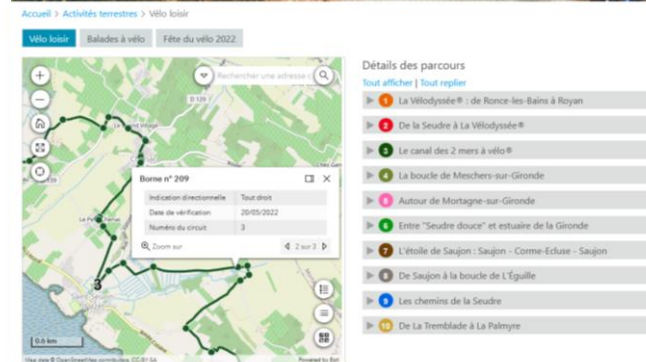
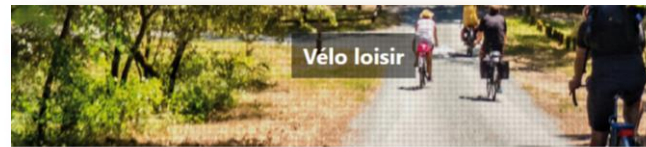


2 Sélection d'un circuit



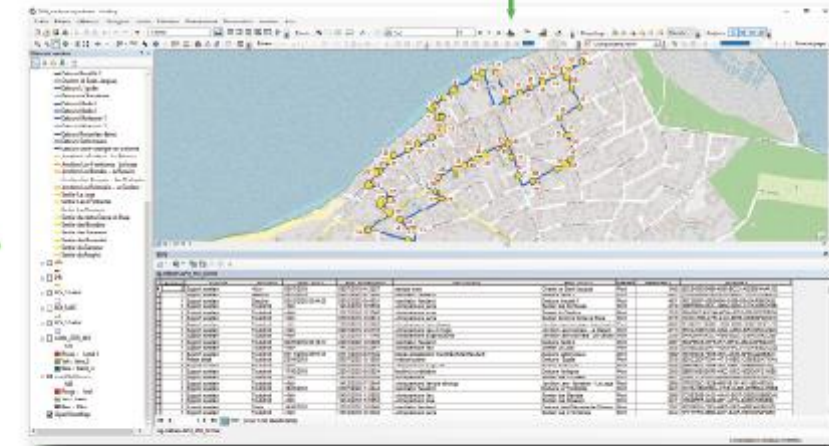
3 Mise à jour des données

<https://sports-nature.agqlo-royan.fr/velos>



6 Mise à jour instantannée des données sur le site web de la C.A.R.A.

Téléchargement en dur des données 4



5 Outil bureau S.I.G. ArcMap - Vérification, modifications, contrôle et ajustement des données pour publication.

2019 : année de jonction entre vélo loisir et utilitaire

Phase 2 : le vélo utilitaire

A partir de 2019, 3 services de la CARA ont constitué un groupe projet afin d'élaborer un Schéma Cyclable Intercommunautaire :

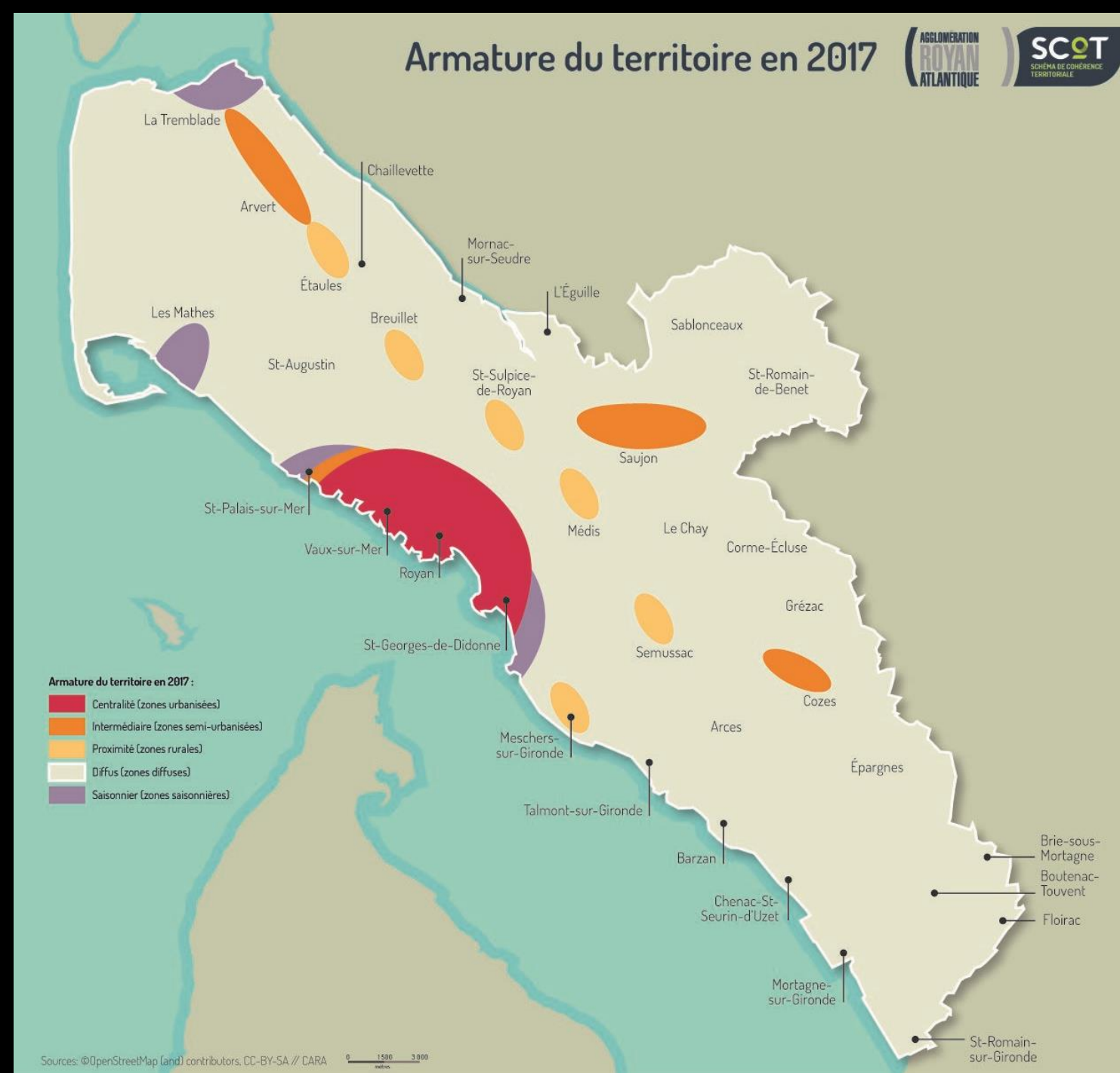
- Le service mobilité
- Le bureau d'étude travaux
- Le service Activités de pleine nature

Ce travail à pris appui sur les travaux du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), notamment l'analyse proposée sur l'armature du territoire,

A partir de l'identification des pôles urbains et de leur fonctionnement, il devenait logique d'organiser la mobilité à vélo.

Entièrement réalisé en interne, le Schéma Cyclable a été adopté le 24 janvier 2020. Sans prise de compétence directe, il fonctionne sur la base d'un fond de concours dédié au vélo.

Les budgets ont été globalisés afin d'afficher une politique unique du vélo,



Un inventaire de l'existant :

Phase 2 : le vélo utilitaire

Dans le même temps, un travail d'inventaire et de qualification des réseaux existants a été réalisé pour dégager une vision globale et un état initial de la situation.

Ce travail a permis de faire une cartographie précise des infrastructures existantes et de les qualifier d'après un référentiel de base :

- Couche voies cyclables (ligne)

Cette couche caractérise les infrastructures existantes qui sont tracées sous forme d'une polyligne. Elle sera structurée ainsi :

Date : Date du relevé

Type : piste cyclable, bande cyclable, voie verte, voie mixte piéton cycliste, double sens cyclable, zone 30, zone de rencontre, aire piétonne, couloir mixte bus cycliste, chaudiou et autres

Etat : neuf, correct, dégradé

Sens : unidirectionnel, bidirectionnel

Largeur en cm

Conformité : réglementaire, non réglementaire

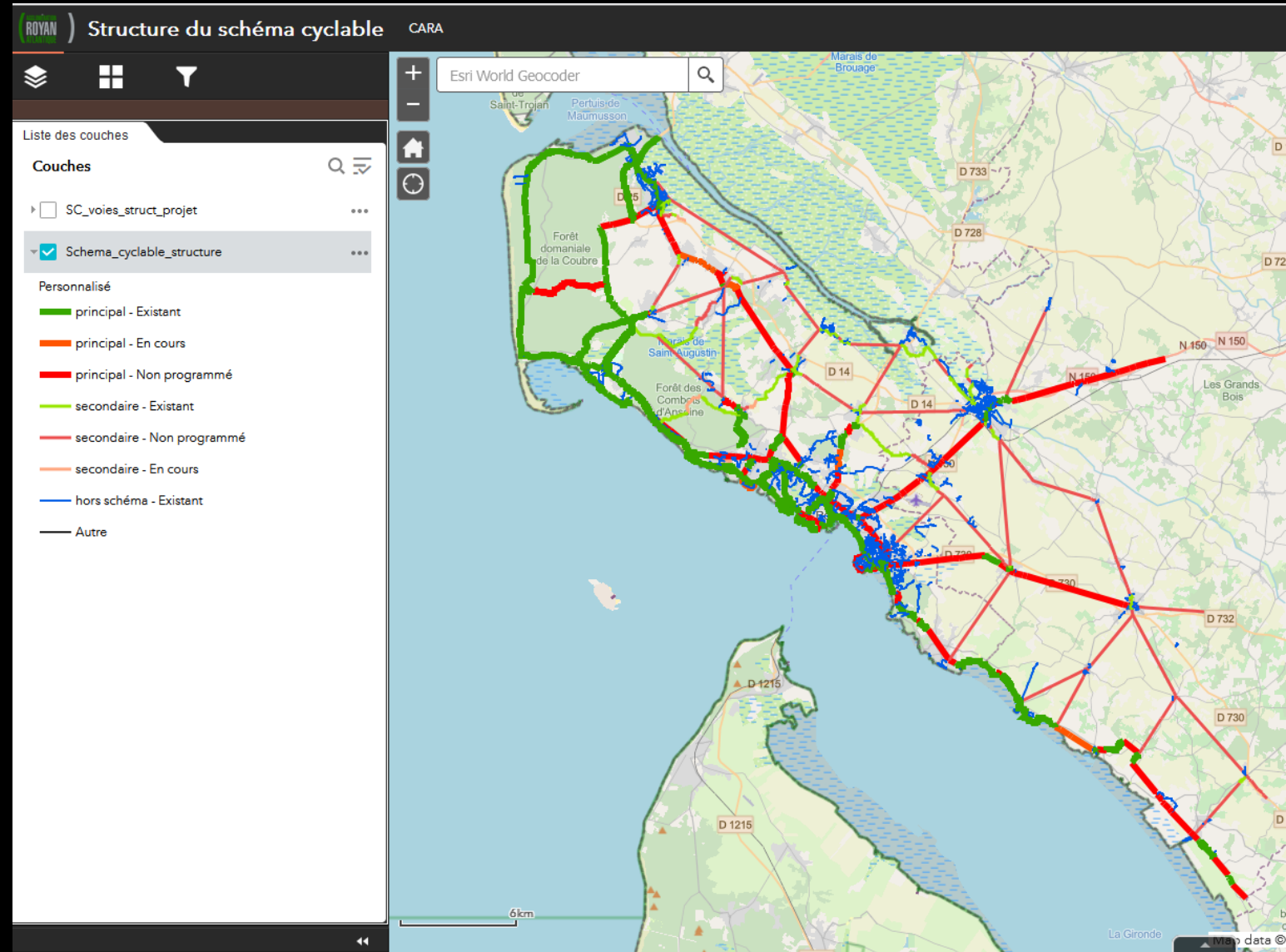
Gestion : cara, communes, département, état, autres.

Hiérarchisation : réseau structurant intercommunal, réseau structurant communal, zones à forts enjeux cyclables, maillage secondaire, autres.

- Couche stationnement (point)

- Couche points noirs (point)

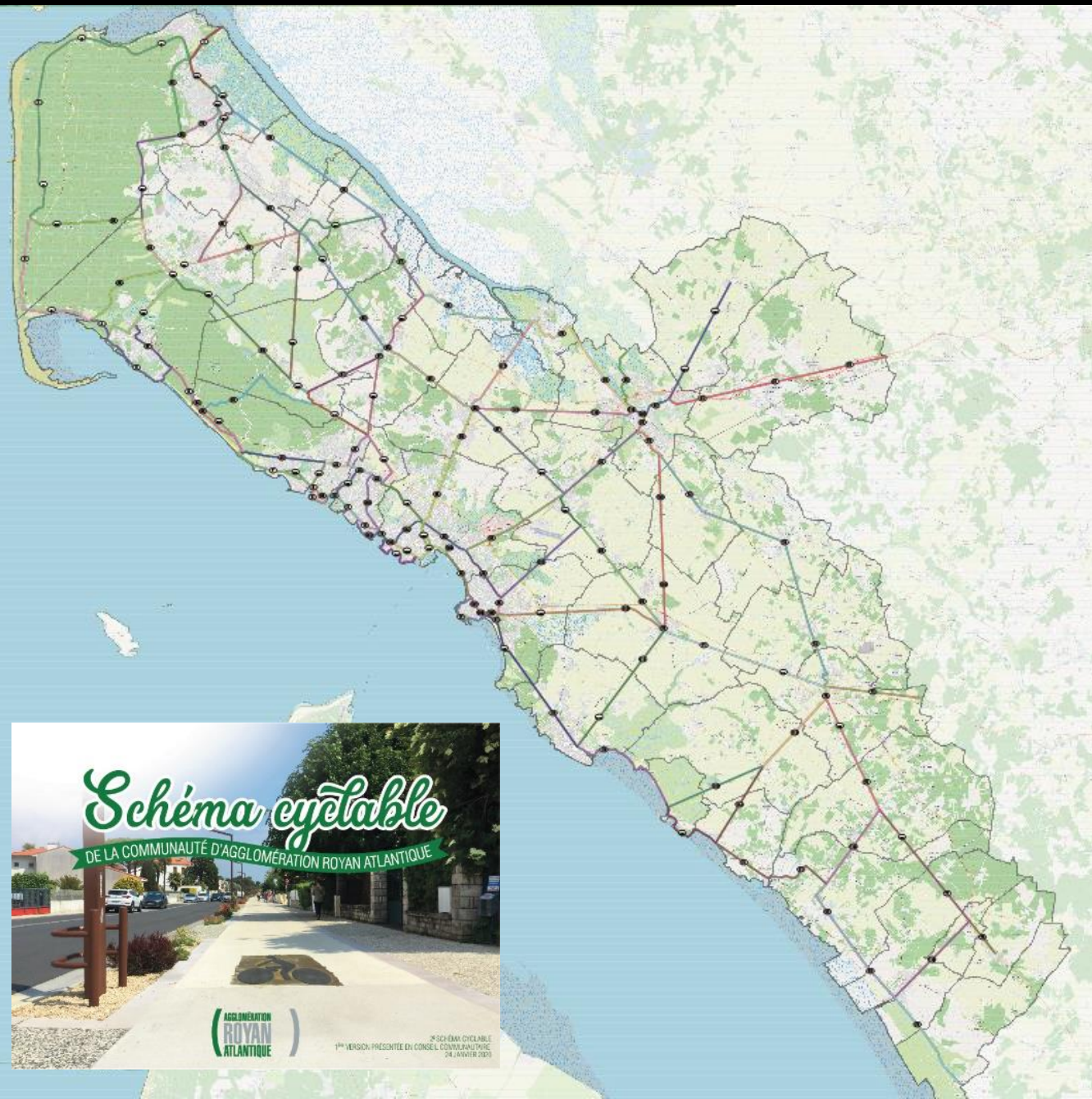
- Couche services (point)



Réalisation de l'Atlas Schéma Cyclable

Table des MATIÈRES

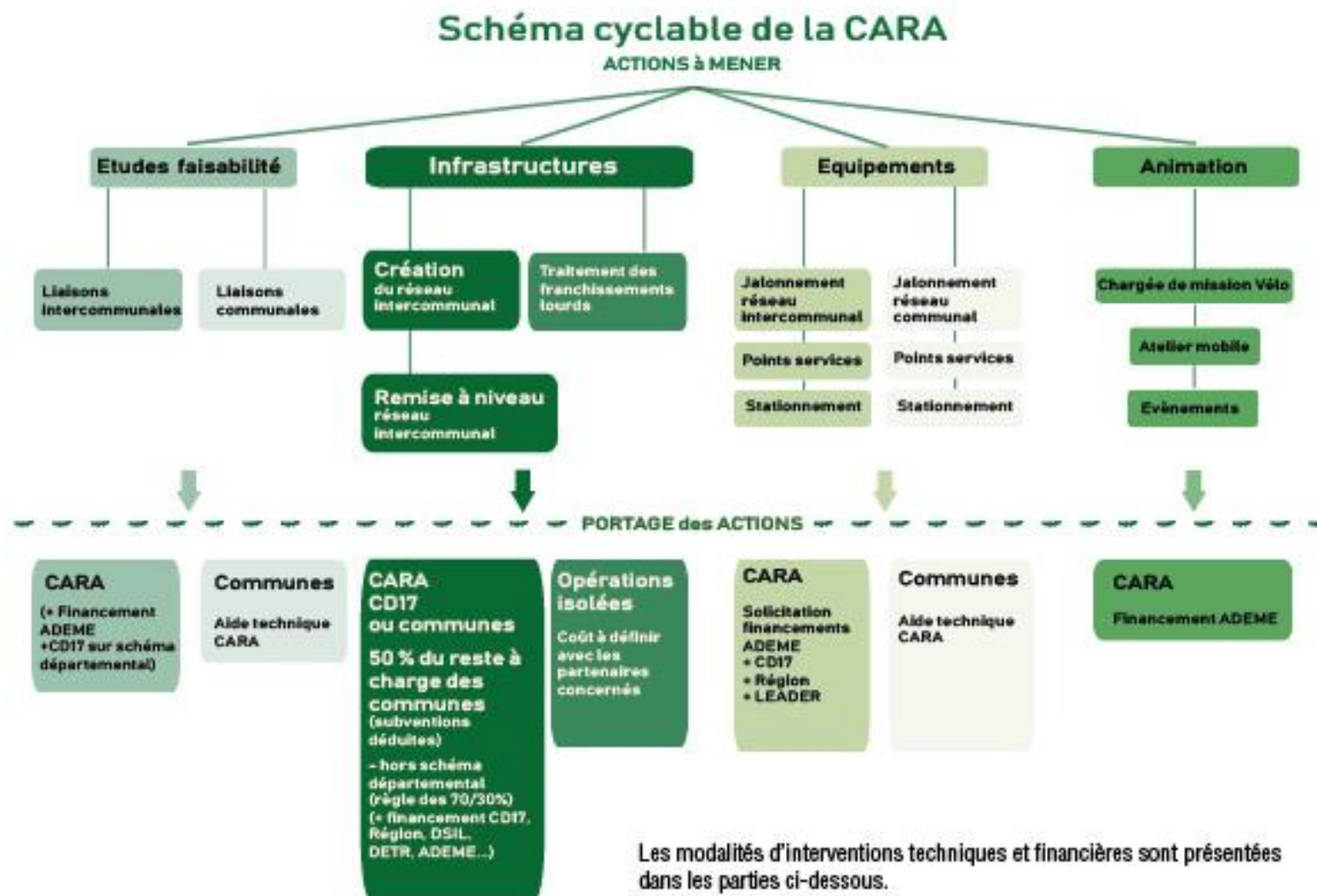
• Préambule – Etat actuel de la politique cyclable de la CARA	5
• Constat de la pratique cyclable en 2019	5
• Les actions réalisées par la CARA depuis le premier schéma directeur des itinéraires et pistes cyclables	5
• Les statuts de l'agglomération	5
• Le nouveau schéma cyclable de la CARA à horizon 2040.....	6
• Objectifs du nouveau schéma cyclable	6
• Le diagnostic et la base de données des aménagements et équipements cyclables	6
• Définition des niveaux de liaisons cyclables structurantes	7
• Les 3 niveaux de liaisons cyclables inscrites dans le SCoT de la CARA.....	7
• Les attentes du réseau intercommunal principal et secondaire	9
• Le réseau intercommunal cible	11
• Atlas géographique du réseau cyclable intercommunal	13
• Le réseau intercommunal inscrit dans les schémas directeur cyclables européens, nationaux, régionaux et départementaux	80
• Les itinéraires cyclo-touristiques et de loisirs de la CARA	82
• Les règles de participation technique et financière	83
• Les études de faisabilité	84
• Le réseau intercommunal	84
• Le réseau communal structurant	84
• Les infrastructures	85
• La réalisation du réseau intercommunal.....	85
• Participation aux dépenses des communes pour les travaux situés sur les liaisons cyclables intercommunales, par la création d'un fonds de concours dédié au schéma cyclable.....	89
• Participation aux travaux du Département de la Charente-Maritime, pour la réalisation d'aménagements cyclables inscrits dans les schémas européens, nationaux, régionaux et départementaux et repris dans le schéma cyclable de la CARA.....	89
• La réalisation du réseau communal structurant.....	92
• Traitements de points noirs et franchissements lourds.....	93
• Les équipements cyclables.....	94
• Jalonnement du réseau intercommunal.....	94
• Développement du stationnement vélos.....	94
• Développement de points services.....	94
• L'animation.....	94
• Déclinaison opérationnelle, suivi et évaluation.....	95
• Mise à jour de la base de données.....	95
• Clause de revoyure.....	96
• Remerciements.....	97



LES RÈGLES

de participation technique et financière

Afin de répondre à l'ensemble de la chaîne composant la pratique cyclable et d'encourager la mise en oeuvre du schéma cyclable, l'intervention de la CARA portera sur les quatre domaines d'actions suivants.



Les modalités d'interventions techniques et financières sont présentées dans les parties ci-dessous.

2021 : Première année de réalisation de travaux

A partir de 2021, les premiers chantiers ont été réalisés sur la base d'un budget prévisionnel de 1,4 M€.

En complément du fond de concours à disposition des communes, la communauté d'agglomération travaille étroitement avec deux services du Département de la Charente-Maritime :

DEM DIR ENVIRONNEMENT MOBILITE :

Avec qui sont traités dans le cadre d'un Schéma Départemental des Véloroutes et voies vertes, les travaux concernant les axes d'intérêt européen, national ou départemental sur une base de financement 70% département et 30% intercommunalité.

DID SERVICE DES ROUTES :

Avec qui sont traités tous les aménagements de traverses situés sur les axes identifiés au Schéma Cyclable.

A souligner qu'en parallèle du Schéma d'aménagement intercommunal, une charte d'aménagement a également été élaborée afin de bien définir :

- Les travaux éligibles,
- Les caractéristiques des aménagements
- L'homogénéisation des matériaux et mobiliers

SYNTHESE DES PRESTATIONS DU FONDS DE CONCOURS DÉDIÉ AU SCHÉMA CYCLABLE		
Maîtrise d'ouvrage	Communes ou Département	CARA (déléguée)
Type d'opérations	Travaux de réaménagement complet de voirie comprenant des aménagements cyclables Travaux dédiés uniquement à la création d'aménagements cyclables	Projets spécifiquement dédiés à la réalisation d'un aménagement cyclable reliant plusieurs communes
Prestations éligibles	<p>Etudes : AVP/PRO/DCE/Maitrise d'œuvre au prorata de la dépense cyclable</p> <p>Voirie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du terrassement, de la structure de la chaussée et de la couche de roulement - Réalisation d'un ilot séparateur de la chaussée automobile y compris dispositif supplémentaire type potelets, barrières ou glissières <p>Signalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signalisation de police - Marquage horizontal - Jalonnement directionnel <p>Equipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilier dédié au stationnement et à la pratique cyclable 	<p>Etudes : AVP/PRO/DCE/Maitrise d'œuvre au prorata de la dépense cyclable</p> <p>Voirie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation de chantier - Dépose/repose de mobilier urbain - Réalisation du terrassement, de la structure de la chaussée et de la couche de roulement - Réalisation d'un ilot séparateur de la chaussée automobile y compris dispositif supplémentaire type potelets, barrières ou glissières - Mise à la cote d'ouvrages - Busage et drainage de fossé - Adaptation et raccordements aux voiries, accès, etc. <p>Signalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signalisation de police - Marquage horizontal - Jalonnement directionnel <p>Equipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilier dédié au stationnement et à la pratique cyclable
Plafond de participation de la CARA sur la part communale (par rapport au montant maximum de l'aménagement cyclable éligible)		
Réseau principal	110 €HT/ml	245 €HT/ml
Réseau secondaire en agglomération	85 €HT/ml	195 €HT/ml
Réseau secondaire hors agglomération	40 €HT/ml	40 €HT/ml



SCHÉMA CYCLABLE



Une charte d'aménagement :

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

Les enjeux de la charte

1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1. Définitions
- 1.2. Les cyclistes

2. LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

- 2.1. La piste cyclable
- 2.2. La voie verte
- 2.3. La voie tranquille
- 2.4. Le double-sens cyclable
- 2.5. Les revêtements

3. CHOIX DES TRACÉS

- 3.1. Rappel des objectifs
- 3.2. Les critères de choix

4. LES ÉQUIPEMENTS CYCLABLES

- 4.1. Le jalonnement
- 4.2. Le stationnement des cycles
- 4.3. Les dispositifs anti accès motorisé



CHARTe DES amÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS CYCLABLES DU RÉSEAU INTERCOMMUNAL

AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE



CHARTE DES AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS CYCLABLES DU RÉSEAU INTERCOMMUNAL

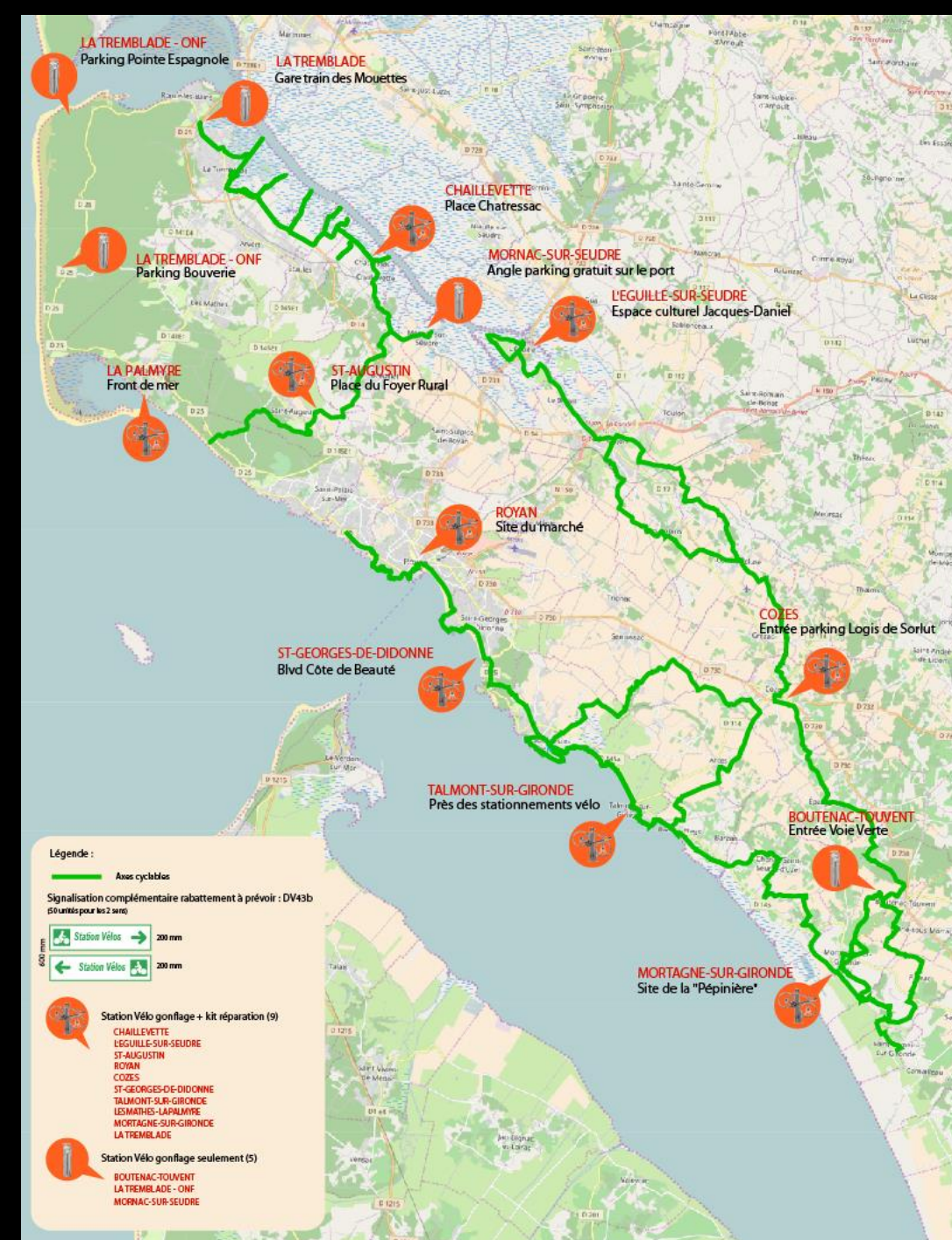


LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES

Phase 3 : le développement des services

Amorcé en 2022, une politique de maillage du territoire en services vélo a été lancée. Ceci consiste dans un premier temps en l'implantation de 14 station vélo (gonflage ou gonflage + kit de réparation).

L'objectif est de fournir une solution de dépannage dans les principaux secteurs où passent les itinéraires, où les professionnels sont peu implantés et où les circulations à vélo sont les plus importantes.



L'observation des fréquentations

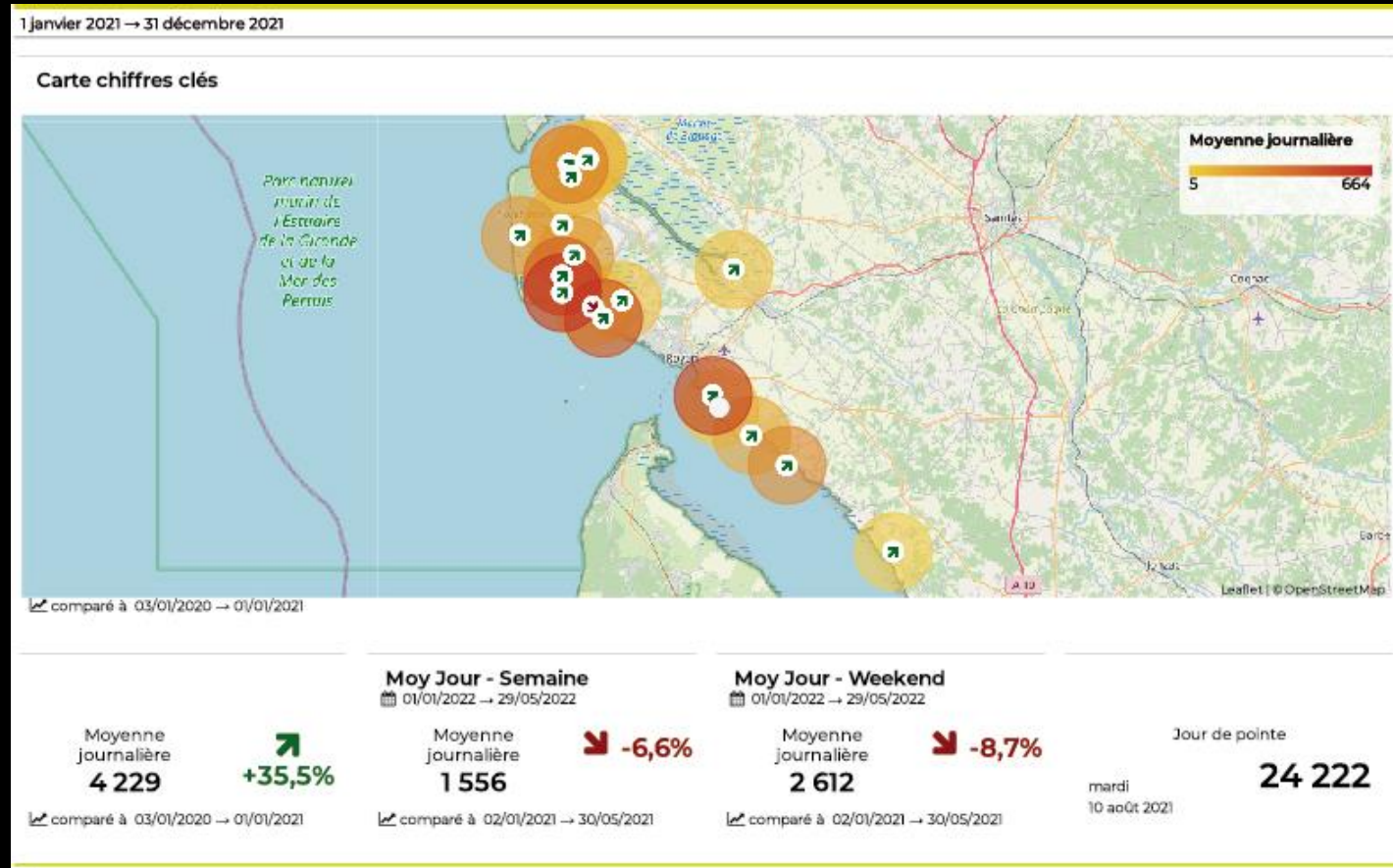
Comptages 2021 : 1 458 660 passages

A travers un dispositif de 21 éco-compteurs disposés sur l'ensemble du réseau vélo loisir et de quelques points de comptages pour les circuits pédestres, équestres et VTT, le service suit l'évolution des fréquentations.

D'une manière globale l'année 2021 a retrouvé un fonctionnement «normal» après la période de plus faible fréquentation induite par la période de confinement.

Si l'on considère les 16 compteurs implantés sur le réseau vélo loisir qui ont couvert de manière identique la période 2019 à 2021, on peut observer plusieurs grandes tendances.

Ce n'est pas moins de 1 392 340 passages qui ont été enregistrés pour l'année 2021 sur ces axes, contre 1 191 813 passages en 2020, ce qui représente une évolution de +17%.



Les outils de communication autour du vélo

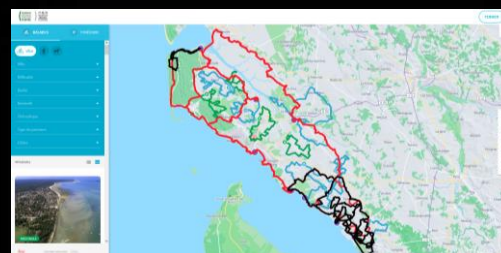
Site internet dédié



Année 2021 :
40 202 téléchargements

Plateforme numériques (et applications mobiles)

LOOPI :



14 540 CONSULTATIONS – offre vélo à loisir à 45,6%

Editions papier



10 000 exemplaires



30 000 exemplaires

Réseaux sociaux

Audience des pages : 84 924 personnes
2 506 abonnés



<https://sports-nature.agglo-royan.fr/velos>

L'animation autour du vélo :

Lancée en 2013, **La Fête du Vélo** est une manifestation annuelle (1^{er} weekend de juin) qui rassemble entre 400 et 450 participants :

Son but est, au-delà du côté convivial, de :

- Promouvoir la pratique du vélo,
- Inciter la découverte du territoire à vélo,
- Faire connaître de nouveaux aménagements,
- Mettre en évidence certains manques d'aménagements,
- Bref ... PARLER VELO !



Dimanche 5 juin 2022



AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

Programme complet sur www.agglo-royan.fr
Tel : 05 46 08 21 00

Inscription sur www.royanatlantique.fr/fete-velo
dimanche 05 juin 2022

Fête du Vélo

INSCRIPTION

Tarif : 7 €
Gratuit pour les - de 12 ans
Pas d'inscription sur place

Parcours loisir accessible à tous (55 km)
Départ de Saint-Palais-sur-Mer
www.facebook.com/baladesveloroyanatlantique

Logo: NATURE
Logo: DESTINATION ROYAN ATLANTIQUE
Logo: lodpi

MERCI de votre écoute :



Pour des informations complémentaires :

Gilles GUIRAL

Chef de service – Activités de pleine nature et Équipements sportifs

g.guiral@agglo-royan.fr

Direction de l'Animation Territoriale

[Site web: sports-nature.agglo-royan](http://sports-nature.agglo-royan)

107 Avenue de Rochefort - 17201 Royan Cedex

Tél. 05 46 39 64 20 - Port. 07 60 28 11 48